

Plan global d'études | Programmes de doctorat

- [Guides des études par secteur](#)
- [Cheminements types](#)
- [Séminaires offerts par la Faculté de musique](#)
- TGDE – 3^e cycle : doctorat-depa@musique.umontreal.ca

Plan d'études

Nom de la personne étudiante :

Matricule : Date :

Titre et numéro de programme :

Titre du projet de recherche :

.....

Direction de recherche :

Codirection de recherche :

Trimestres de scolarité

Six (6) trimestres de scolarité à temps plein, incluant le trimestre d'été (!)

Les inscriptions aux trimestres d'automne et d'hiver doivent être complétées avant le 15 juin ; et celle au trimestre d'été avant le 15 novembre. Les cours hors programme et suivis en surplus doivent être inscrits dans le PGÉ pour approbation. Ce document doit être remis au-à la TGDE, idéalement au moment de l'inscription, et au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre de scolarité, pour approbation finale par la direction de recherche.

1^{re} année : 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres

Enregistrement du sujet de recherche – Programmes avec thèse

Dès son admission, la personne étudiante doit soumettre une esquisse de son projet de thèse. Avant la fin du 3^e trimestre de sa scolarité, elle doit faire enregistrer son sujet de thèse au moyen du [formulaire](#) prévu à cet effet. Le formulaire doit être approuvé par la direction de recherche ainsi que par le vice-décanat aux affaires étudiantes et aux études.

MUL 7930 - Revue de littérature autour du sujet de thèse (Ph. D.)

La personne étudiante doit compléter cet examen au 3^e trimestre de ses études doctorales. Il consiste en la rédaction d'un document de 15 à 30 pages présentant la problématique et le sujet de recherche doctorale, une vue d'ensemble des travaux déjà publiés en lien avec ce sujet, ainsi qu'un aperçu du corpus de sources sur lesquelles se basera la thèse. Le document inclut une bibliographie, laquelle n'entre pas dans le calcul du nombre de pages.

MUL 7930 - Projet de thèse (D. Mus. Composition et création sonore)

Avant la fin du 3^e trimestre de scolarité, la personne étudiante doit déposer un dossier faisant état de l'avancement de son projet doctoral.

Le dépôt comprend :

- des projets de création ou de composition réalisés durant la scolarité doctorale ;
- un texte présentant la démarche compositionnelle ainsi que l'état d'avancement du projet de thèse (10 à 15 pages) ;
- un plan de travail décrivant les étapes subséquentes du projet doctoral, tant sur le plan de la création que de la recherche ;
- une bibliographie et une médiagraphie.

→ Pour en savoir plus : [Guides des études par secteur](#)

Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		

Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		

Crédits reconnus d'une formation antérieure, le cas échéant (sigles, titres & crédits)

(!) Cette dernière case n'équivaut pas à une demande officielle, laquelle doit être déposée dans le [Centre étudiant](#) via les formulaires *CHE_Transfert* et/ou *CHE_Équivalence_exemption*.

2^e année : 4^e, 5^e et 6^e trimestres

Approbation du sujet du projet doctoral (D. Mus. Interprétation)

La personne étudiante doit, en collaboration avec sa direction de recherche, déterminer la nature du projet doctoral qu'elle réalisera au cours de sa période de rédaction. Le projet peut prendre diverses formes : travail théorique, projet d'enregistrement musical, étude de rôle d'opéra, récital-conférence, récital additionnel, etc. Elle doit soumettre son projet à l'approbation du vice-décanat aux affaires étudiantes et aux études par courriel au cours de son 4^e trimestre de scolarité.

→ Vice-doyen aux affaires étudiantes et aux études :
jean-michael.lavoie@umontreal.ca

Un plan détaillé de ce projet est soumis et discuté avec les membres du jury lors de l'épreuve orale de l'examen général de doctorat.

Examen général de doctorat

La personne étudiante est tenue de se soumettre à l'examen général de doctorat (ou examen de synthèse), lequel comprend une épreuve écrite et une épreuve orale. Ces deux (2) épreuves doivent obligatoirement être complétées au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de scolarité. Les trimestres préparatoires et de suspension sont exclus du calcul de cette échéance.

(!) L'examen général de doctorat ne comporte aucune valeur en crédits. L'échec à cet examen est éliminatoire.

→ Pour en savoir plus : [Guides des études par secteur](#)

Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		

À partir du 7e trimestre

Après avoir complété six (6) trimestres de scolarité à temps plein et réussi l'ensemble des activités prévues à son cheminement, la personne étudiante amorce la rédaction de sa thèse, la réalisation de son projet doctoral et la préparation de son récital final, selon les exigences propres à son programme d'études.

Programmes théoriques – Avec thèse

La personne étudiante s'inscrit au statut de « Rédaction » jusqu'au dépôt de sa thèse, puis au statut de « Correction » jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury. Après l'acceptation de la thèse et l'obtention de l'autorisation du-de la TGDE, la personne étudiante procède au [dépôt final électronique dans Papyrus](#), le dépôt institutionnel numérique, conformément aux exigences en vigueur.

Projet doctoral (D. Mus. Interprétation)

Le projet doctoral peut être soumis à tout moment durant l'inscription au statut « Rédaction ». Il doit toutefois être déposé et évalué avant la tenue du récital final, lequel constitue la dernière épreuve du programme. Il appartient à la personne étudiante d'établir, en collaboration avec sa direction de recherche, un plan de travail permettant de respecter cette échéance.

Programmes en interprétation – Avec récital final

La personne étudiante s'inscrit au statut de « Rédaction » et peut alors s'inscrire au « Récital final », selon son cheminement.

L'activité prévue à la fin du cheminement clôt le programme. Aucune autre activité académique ne peut être suivie par la suite.

→ Pour en savoir plus : [Guides des études par secteur](#)

Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
Statuts	☐ Rédaction ☐ Correction	
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
Statuts	☐ Rédaction ☐ Correction	
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
Statuts	☐ Rédaction ☐ Correction	
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		

- (!) Toute modification du plan global d'études doit être effectuée au moment de l'inscription trimestrielle. Le plan modifié doit être approuvé par la direction de recherche.

Plan de soutien à la réussite

Le Plan de soutien à la réussite, à compléter avec la direction de recherche, vise à clarifier les attentes mutuelles, les ressources disponibles et les conditions favorisant la progression dans le programme. Bien qu'il soit facultatif, son utilisation est fortement encouragée pour favoriser un encadrement de qualité.

→ [Plan de soutien à la réussite](#)

Signature — Personne étudiante

Date :

.....
.....

.....

Signature — Direction de recherche

Date :

.....
.....

.....

Signature — Codirection de recherche

Date :

.....
.....

.....